

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE du mardi 08 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 juillet, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**Absents excusés :** CLEC'H Vincent ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-07-041****Contrat de ville : Attributions des subventions**

**Vu** le courrier du Préfet du 26 septembre 2023 informant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'entrée des quartiers de Guingamp dans le dispositif ;

**Vu** le contrat de Ville de Guingamp-Paimpol Agglomération voté par le Conseil municipal de Guingamp le 13 mai 2024 ;

**Vu** le contrat de Ville de Guingamp-Paimpol Agglomération voté par le Conseil d'agglomération le 28 mai 2024 ;

**Vu** le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

**Vu** le Budget Primitif 2025 adopté le 28 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

**Vu** la délibération DEL2025-05-153 du Conseil d'agglomération du 27 mai 2025 « Subventions 2025 au Contrat de Ville » déléguant au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions ;

**Considérant** que sur la ville de Guingamp, ce sont trois quartiers prioritaires qui sont éligibles au contrat de ville (La Madeleine, Roudourou/Gourland et Castel Pic) ;

**Considérant** que Guingamp-Paimpol Agglomération exerce la compétence « Politique de la Ville » et assure le pilotage de ce Contrat de ville (animation et coordination des instances du Contrat de ville, animation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, et définition des programmes d'actions définis dans ces contrats) ;

# Délibération

**Considérant** que le contrat de Ville est un dispositif multipartenarial ayant pour objectif de soutenir des projets concourant à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville de Guingamp ;

**Considérant** qu'à ce titre, chaque année les services de l'Etat diffusent un Appel à Projets auprès des associations, et que l'Agglomération pourra apporter un soutien financier aux projets qui s'inscriraient dans les 6 thématiques suivantes : santé, habitat et cadre de vie, éducation, parentalité, tranquillité publique, emploi et développement économique ;

**Considérant** que ce soutien s'inscrira dans le budget de soutien à la vie associative de l'Agglomération, qui s'élève à 1.4M€ pour 2025, en dédiant une enveloppe de 5 000 € pour les projets d'associations éligibles au contrat de ville ;

**Considérant** qu'il revient à l'Agglomération (selon la thématique et le projet de l'association demandeuse) d'instruire les dossiers ;

**Considérant** que l'attribution de subvention est examinée au regard des conclusions du COPIL du 23 avril 2025 et au fléchage d'une enveloppe par l'Etat pour le territoire ;

**Considérant** l'avis du COPIL sur la liste des demandes de subventions résumées dans le tableau ci-dessous :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Axe contrat de ville	Montant crédits spécifiques ÉTAT politique de la ville	Montant de la subvention de Guingamp-Paimpol Agglomération
FORUM DES SAVOIRS : CITE DES METIERS DES COTES D'ARMOR	Le Bus des Métiers : en route vers les métiers et l'emploi !	Emploi	8 000 €	1 000 €
GWIN ZEGAL	Parcours photographique	Culture	4 000 €	1 700 €

**Considérant** que le soutien au projet de parcours photographique est soutenu par l'Agglomération au titre des aides de « droit commun », et que le soutien de l'Agglomération peut donc être ainsi valorisée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le soutien des deux projets présentés et validés par le Copil Contrat de Ville ;
- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € au projet Le Bus des Métiers porté par la Cité des Métiers des Côtes d'Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

